

67/ 5°) Assainissement 5ème tranche.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 2 Avril 1970 n° 1.982 SG/DAF/3, Monsieur le Préfet me demande de lui faire parvenir les dossiers relatifs aux travaux d'assainissement de la Ville de Saint-Denis, susceptibles d'être subventionnés par le Ministère de l'Intérieur.

La S.E.C.M.O. chargée de l'étude des dossiers m'a adressé un avant-projet concernant les travaux d'assainissement 5ème tranche dont le coût s'élève à 148.000.000 Fns CFA (CENT QUARANTE HUIT MILLIONS de FRANCS).

Le taux de la subvention serait de 25 %.

Mesdames et Messieurs, je vous demande d'adopter cet avant-projet. Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

x

x

x